

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

« AVEZ-VOUS UNE *SOUFFLEUSE À VOLER* ? »

---

**Rosemère, lundi 18 février 2008** – Depuis le début de l’hiver, la Régie de police Thérèse-De Blainville a recensé un nombre important de vols de souffleuse à neige sur son territoire. Les importantes chutes de neige associées à la pénurie d’offre de souffleuses en magasins ont certainement un rôle à jouer dans l’apparition de cette problématique.

- Peut-on voir votre souffleuse de la rue ?
- Votre souffleuse est-elle laissée à l’extérieur, sans verrou et dans l’obscurité ?
- A-t-on facilement accès à votre souffleuse ?

Si vous avez répondu « oui » à l’une ou l’autre de ces questions, vous êtes possiblement de ceux ou celles qui ont une *souffleuse à voler*.

Afin de prévenir le vol de votre souffleuse, les policiers de la Régie de police vous proposent ces quelques conseils :

- Évitez de laisser votre souffleuse dans l’aire de votre stationnement ou à l’avant de votre résidence;
- Entreposez votre souffleuse dans un garage ou dans un cabanon. Si c’est impossible, verrouillez celle-ci dans la cour arrière de votre résidence, à l’aide de chaînes et de cadenas, en évitant qu’elle soit visible de la rue;
- Verrouillez l’accès à la cour arrière de votre résidence;
- Maintenez un éclairage adéquat à l’extérieur de votre résidence le soir et la nuit.

Vous pouvez aider les policiers à identifier et à arrêter les auteurs de ces délits en communiquant toute information pertinente à la Régie de police Thérèse-De Blainville au 450-435-2421. Nous vous invitons également à signaler au service de police tout événement suspect dont vous êtes témoins. Il peut s’agir, par exemple, d’un véhicule louche qui rôde dans votre secteur, d’individus suspects qui circulent sur les propriétés privées, d’une camionnette qui transporte une souffleuse à neige...

Finalement, afin de prévenir tous les types de vols, il est recommandé :

- D'augmenter l'effort que le délinquant aura à déployer pour commettre son délit,
- D'augmenter le risque pour lui de se faire prendre et
- De limiter au maximum les gains qu'il peut en retirer.

-30-

Source : Agent Jonathan Germain, 450-435-2421 poste 3503